RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 7 février 2023

Présents : M. BONNEAU François, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SOUBIELLE Eva.

Excusés : M. LLUGANY Julien donne pouvoir à M. BONNEAU François, Mme DEL AGUILA BARBE Anne M. FILELLA David Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia

Secrétaire de séance : Mme PIC Odile

Objet : Création et réhabilitation de trois espaces publics « Cœur de Ville » Centre-bourg - Demande de subvention DSIL

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de la programmation 2023 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « DSIL » peuvent être éligibles les opérations relatives à la transition écologique des territoires.

Il convient de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement des trois espaces publics situés au carrefour de l'avenue d'Elne, de l'avenue de Saint-Cyprien et de la rue du Centre qui répond aux critères énoncés ci-dessus.

Ces aménagements dont le projet est inscrit dans le CRTE et dans le contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2022-2028, s'intègre totalement avec le projet de requalification de la traversée du Centre Bourg porté par la Communauté de Communes Sud Roussillon qui permettra d'améliorer l'accès au Centre Bourg, de redonner la place aux piétons, d'apaiser la traversée au profit des modes doux de remettre en lumière le patrimoine architectural identitaire du centre bourg et de renforcer l'offre d'espaces verts, créer des espaces de respiration, offrir des lieux de rencontre à la population.

Monsieur le Maire présente ce projet au Conseil Municipal ainsi que le mode opérationnel, le plan prévisionnel des dépenses et le de financement.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux, le calendrier prévisionnel, le coût estimatif de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- DIT que le montant des dépenses prévisionnel est de 306.045,96 € HT ;
- SOLLICITE une subvention d'un montant de 146.000,00 € auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023 ;
- DIT que la dépense sera inscrite au Budget 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 17/02/2023